

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 18 décembre 2023, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yves Germain, maire
Monsieur Sylvain Bélisle, conseiller au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Madame Julie Maurice n'étant pas présente lors de la séance, son absence est motivée sur l'avis de convocation originale datée du 7 décembre 2023.

Tous les autres membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et leur présence est confirmée.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence du maire, Yves Germain, et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

2023-12-211

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel qu'il a été convoqué dans l'avis :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **.**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Adoption des prévisions budgétaires 2024 (Budget 2024 et PTI 2024-2026)
5. **FINANCE**
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-12-212

Adoption des prévisions budgétaires pour 2024 (budget 2024 et PTI 2024-2026)

ATTENDU QUE les revenus de taxes et compensations seront imposés par l'adoption du règlement 401-2024 générant les revenus nécessaires pour équilibrer le budget, pour un montant totalisant un million huit cent cinquante mille quatre cent soixante et onze dollars (1 850 471 \$) répartis comme suit ;

ATTENDU QUE les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2024 à quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante et onze dollars (493 471 \$) répartis comme suit ;

Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Didace aura à pourvoir, au cours de l'année 2024, à des dépenses de fonctionnement se chiffrant à deux millions cent seize mille quatre cent sept dollars (2 116 407 \$) répartis comme suit ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Didace aura aussi à pourvoir, au cours de l'année 2024, à des dépenses d'investissement et remboursement de dette le tout apparaissant dans la section de la conciliation à des fins fiscales se chiffrant à deux cent vingt-sept mille cinq cent trente-quatre (227 534 \$) répartis comme suit, ce montant inclue une affectation des surplus non affectés pour l'exercice budgétaire 2024 de deux mille cinq cent quatre-vingt-huit (2 588 \$) permettant ainsi l'équilibration globale ;

ATTENDU QUE le budget 2024 est équilibré, car les revenus équivalent aux dépenses, pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE le *Programme triennal d'immobilisation* pour les années 2024-2025-2026 a été distribué aux personnes présentes et que le conseil en a pris connaissance avant la tenue de la séance ;

ATTENDU QUE le *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) pour les années 2024-2025-2026 est une projection des volontés du conseil pour les dépenses en immobilisations ;


EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin, et résolu

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2024 (budget 2023 et PTI 2024-2026), tel que présentées ci-dessous ;

QUE s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevées que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétisée et dont l'estimation s'avérerait insuffisante ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Didace autorise la trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale* ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Didace décrète que le présent budget 2024 soit publié dans le journal *La Voix de Saint-Didace* et sur le site internet de Saint-Didace au www.saint-didace.com.

 MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE		BUDGET	BUDGET
		2023	2024
	Proportion médiane du rôle d'évaluation	78%	100%
	Facteur comparatif du rôle d'évaluation	1.28	1
	Taux global de taxation foncière	0.8983	0.6276
REVENUS (01)			
	REVENUS DE TAXES	-1 757 956	-1 850 471
	AUTRES REVENUS	-439 727	-493 471
	Total	-2 197 683	-2 343 941
DÉPENSES (02)			
	ADMINISTRATION	440 243	454 091
	SÉCURITÉ PUBLIQUE	264 303	299 320
	TRANSPORT	733 409	759 444
	HYGIÈNE	227 826	234 989
	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	18 165	18 895
	URBANISME	109 482	110 014
	LOISIRS ET CULTURE	175 746	189 552
	FINANCEMENT	48 448	50 101
	Total	2 017 622	2 116 407
CONCILIATIONS (03)			
	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	38 750	47 496
	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	24 924	357 635
	AFFECTATIONS DES SURPLUS NON-AFFECTÉ	-76 197	-2 588
	FONDS RÉSERVÉ EN INFRASTRUCTURE	192 584	-175 009
	Total	180 061	227 534
	RÉSULTATS	0	0

Séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Programme triennal d'immobilisation				
	2024	2025	2026	
REVENUS				
TRANSFERTS				
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	0	-602 444	0	
TOTAL TRANSPORT	-1 233 821	-700 000	-600 000	Subventions et aides financières
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	-157 040	-200 000	0	
TOTAL TRANSFERTS	-1 390 861	-1 502 444	-600 000	
DÉPENSES INVESTISSEMENTS				
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	0	973 179	0	Projet caserne intermunicipale
TRANSPORT				
VOIRIE - AQUEDUC	1 591 456	0	0	Projet aqueduc-voirie rue Allard et Saint-Joseph
GARAGE	0	1 000 000	0	Projet Garage municipal
VOIRIE	0	0	1 000 000	Projet Voirie à déterminer
TOTAL TRANSPORT	1 591 456	1 000 000	1 000 000	
LOISIRS ET CULTURE				
LOISIRS ET CULTURE	7 040	0	0	Projet Plaisirs d'hiver
BIBLIOTHÈQUE	150 000	200 000	0	Projet Restauration Presbytère
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	157 040	200 000	0	
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 748 496	2 173 179	1 000 000	
AFFECTATIONS				
TOTAL AFFECTATIONS	-357 635	-670 735	-400 000	Surplus libre, réserve infrastructure ou emprunts
résultats	0	0	0	

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

2023-12-213

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 11.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.